

N°AE-COT-2023-67

**Arrêté temporaire  
Portant réglementation de la circulation**

**D 237 et D 403, commune de La Hague**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011

Vu le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 du code de la route faisant référence à la signature des arrêtés conjoints

Vu l'article 1er - b du décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation modifié par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010

Vu la demande de la société Mon Voisin Production d'organiser un téléfilm le 25/01/2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation D 237 du PR 0+7059 au PR 0+5652 (La Hague) situés hors agglomération "camp ménérol" entre..07.h et .13.h et D 403 du PR 0+3901 au PR 0+5476 " treize vents" situés hors agglomération entre.12.h et 19.h à l'occasion de la réalisation d'un téléfilm

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 25/01/2023, la circulation des véhicules est interdite le 25/01 de 07 à 13 h sur la D 237 du PR 0+7059 au PR 0+5652 (La Hague) situés hors agglomération "camp ménérol".

**Article 2 :** DEVIATION

Le 25/01/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : D 318.

**Article 3 :** Le 25/01/2023, la circulation des véhicules est interdite sur la D 403 du PR 0+3901 au PR 0+5476 (La Hague) situés hors agglomération.

**Article 4 :** DEVIATION

Le 25/01/2023, une déviation est mise en place de 12 h à 19h pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : D 403, D 203 et D 901.

**Article 5 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

**Article 6 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 7 :** Le directeur général des services et Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Manche sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à Saint-Lô, le 20/01/2023**

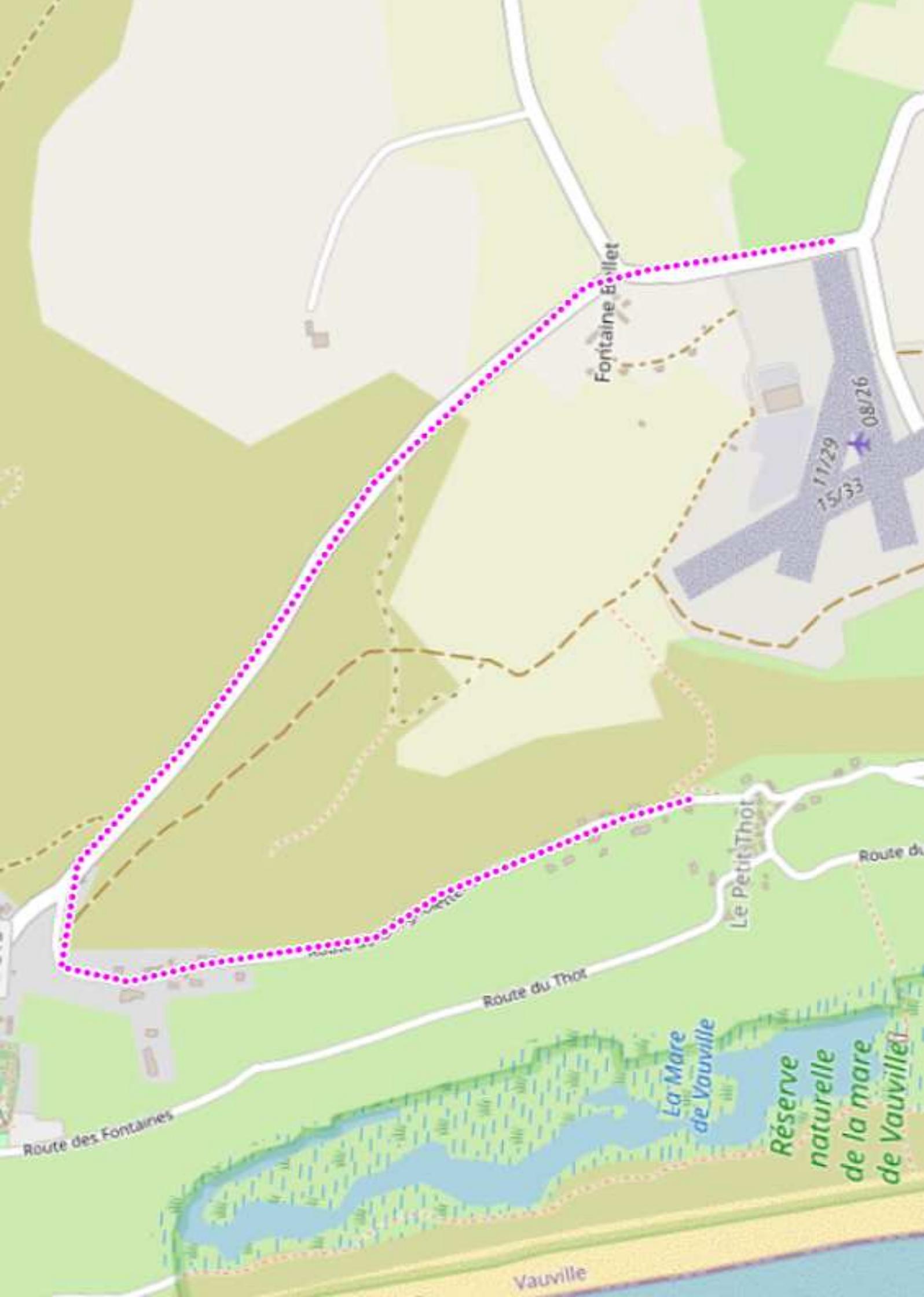
**Le Président du Conseil départemental de la Manche,**

### **DIFFUSION:**

- . CODIS
- . Madame le Maire de La Hague
- . Monsieur Benoit Baverel (mon voisin productions))
- . Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Manche
- . La sous-préfète de Cherbourg
- . SAMU 50
- . Transports CAC
- . Transports COLLAS
- . TRANSPORT TRANSDEV
- . Maîtres Laitiers du Cotentin

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Fontaine Bivilet

11/29  
15/33  
08/26

Le Petit Thot

Route du Thot

Route des Fontaines

La Mare de Vauville

Réserve naturelle de la mare de Vauville

Vauville

